

DECRET N° 91-40 du 14 Février 1991
portant nomination à titre Exceptionnel,
Militaire et Etranger dans l'Ordre du
Mérite du Bénin de Monsieur l'Adjudant
Chef CRETY Jean-Fierre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la période de Transition ;
- VU l'Ordonnance N° 90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant Nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 46/SGG/REL du 06 Décembre 1990 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Est nommé à titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin :

.../...

AU GRADE DE CHEVALLIER

- Monsieur l'Adjudant-Chef CREFY Jean-Iierre,
Assistant Technique Français à l'Escadron
de Musique de la Gendarmerie Nationale du Bénin.

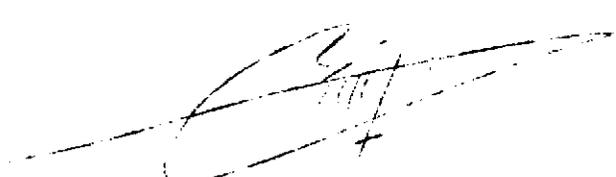
ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Février 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,


Barthélémy CHOUENS.-

AMILIATIONS : IR 4 - HCR 10 - FM 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 20 -
CS 4 - SGG 4 - SID 2 - ONEFI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 2 -
DDE-DLC-INSAE 3 - IGE et ses Sections 2 - UNB-FA-SJEE-INSJA 3 -
Préfets 6 - JCRB 2 - Intéressé 2.-